

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 JANVIER 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ACCUNCIAMENTU DI L'ANZIANA RT 10 IN A TRAVERSA
DI SANTA LUCIA DI MURIANI**

**AMÉNAGEMENT DE L'EX. RT 10 DANS LA TRAVERSE DE
SANTA LUCIA DI MURIANI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'opération d'aménagement de l'ex. Route Territoriale n° 10 (RT 10) dans la traverse de Santa Lucia di Muriani en Cismonte.

La Collectivité de Corse a prévu dans son programme pluriannuel d'investissements sur 2017-2025 l'opération de réaménagement de l'ex RT10 dans la traversée de Santa Lucia di Muriani.

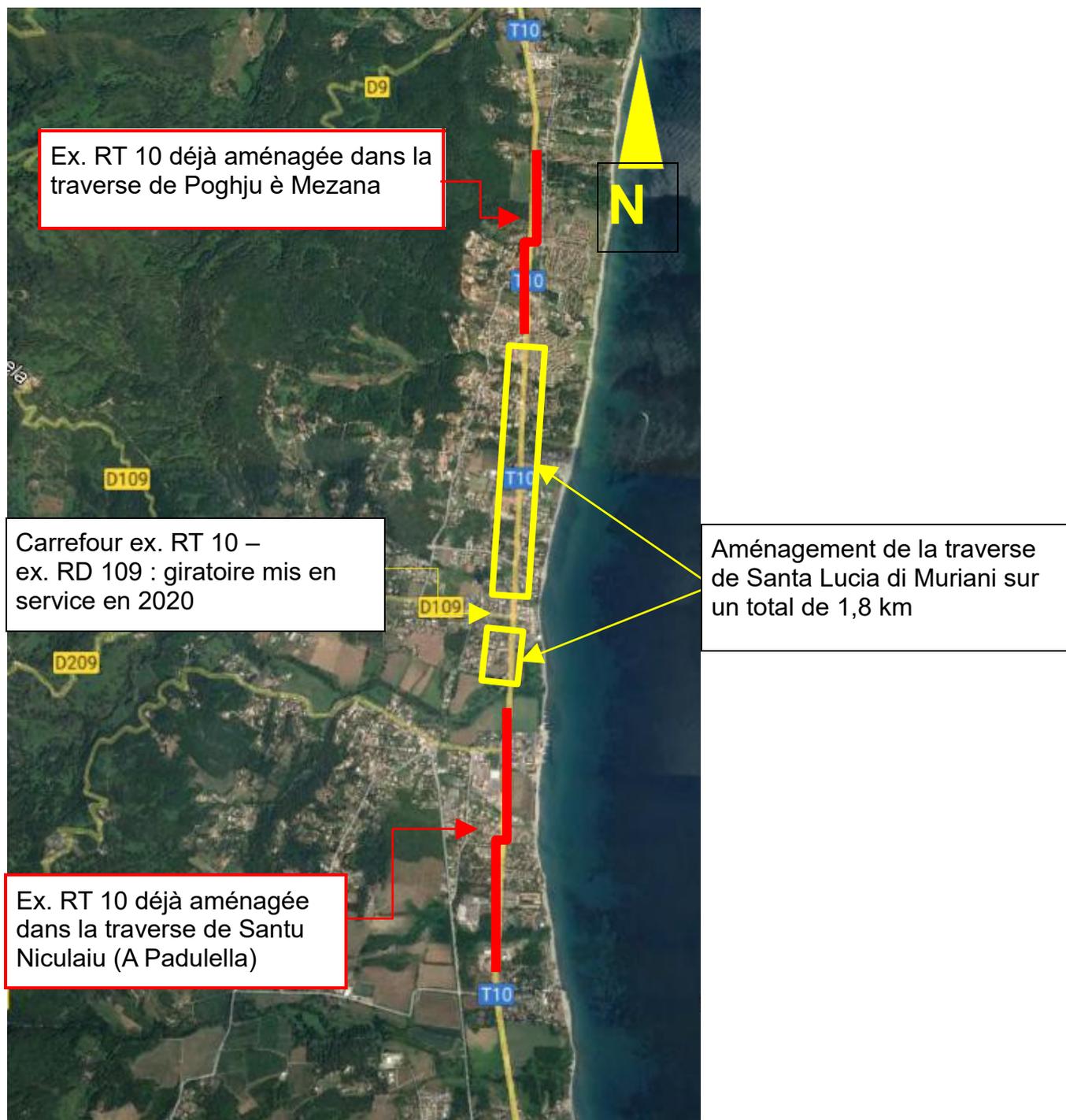
En effet, l'ex. RT 10 dans la traverse de Santa Lucia di Muriani, soit 1,8 km entre limites communales Nord et Sud, n'est actuellement pas aménagée, alors qu'elle comporte de très nombreux accès riverains directs et qu'elle est urbanisée de chaque côté de la route.

Les traverses de Santu Niculaiu (A Padulella / Muriani-plage) et de Poghju à Mezana, situées immédiatement au Nord et au Sud de la commune sont, elles, totalement aménagées en compatibilité avec leur environnement urbain.

En conséquence, l'ex. RT 10 dans ce secteur est assez peu lisible pour les usagers, puisque l'on alterne sur quelques kilomètres des parties très aménagées avec celle, dans la traverse de Santa Lucia di Muriani, qui ne l'est pas.

Cela se traduit par exemple dans les limitations de vitesse successives (sections limitées à 50 km/h, d'autres à 70 km/h...) et leur non-respect par les usagers, non-respect aggravé par le fait que l'ex. RT 10 est en ligne droite sur plusieurs kilomètres.

Enfin, le trafic supporté par l'ex. RT 10 est très élevé, avec une moyenne annuelle de 15 000 véhicules par jour tous sens confondus.



La Collectivité a réalisé une première tranche d'aménagement en 2019-2020 avec la construction du giratoire au carrefour entre l'ex. RT 10 et l'ex. RD 109, situé dans le quart Sud de la traverse d'agglomération, ce qui a permis une certaine amélioration de l'écoulement de la circulation et un apaisement des vitesses de passage au voisinage du giratoire.

L'objectif de l'opération consiste désormais à terminer l'aménagement de la traverse de Santa Lucia di Muriani de façon à marquer son caractère urbain.

Il est donc proposé les aménagements suivants, en coordination avec la commune de Santa Lucia di Muriani, afin de normaliser la situation :

* la réalisation d'un trottoir revêtu et de grande largeur (2 m minimum sont recherchés, hors points singuliers) sur une grande partie de la traverse côté montagne. Ce trottoir assurera la continuité du cheminement piéton avec les trottoirs de la traverse d'A Padulella au Sud ;

* la diminution de la largeur circulaire de l'ex. RT.10 avec une réduction à 6,50 m de la largeur entre bordures (la largeur de la chaussée est actuellement supérieure à 7 mètres), ceci pour favoriser la réduction des vitesses ;

* la réalisation de deux aménagements de sécurité constitués d'ilots centraux incluant une traversée piétonne sécurisée en deux temps :

- le premier au droit de la mairie,
- le second à proximité de la traversée de la future voie verte Spassiverde.

Ces aménagements nécessiteront ponctuellement l'acquisition d'emprises foncières supplémentaires par voie amiable ou en ayant recours si besoin à l'expropriation sur la base d'une déclaration d'utilité publique de l'opération.

* le réaménagement de l'assainissement pluvial longitudinal côté amont, nécessité par la mise en place du trottoir ;

* la reprise de l'éclairage public, actuellement côté aval, mais qui doit être ponctuellement renforcé au droit des deux aménagements de sécurité précités.

Le montant prévisionnel des travaux d'aménagement des 1.8 kilomètres de traverse d'agglomération s'élève à 2 990 000 € TTC décomposés comme suit :

INSTALLATIONS DE CHANTIER - PRIX GÉNÉRAUX	153 650,00 €
TRAVAUX PRÉPARATOIRES	165 390,00 €
DÉSAMIANTAGE DES CHAUSSEES	397 050,00 €
TERRASSEMENTS ET MAÇONNERIES DIVERSES	467 137,50 €
ENROBÉS	589 582,20 €
RÉSEAUX EAUX PLUVIALES	440 060,00 €
RÉSEAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC	59 598,00 €
SIGNALISATION	42 008,80 €
MOBILIER URBAIN	10 970,00 €
TOTAL GÉNÉRAL HT incluant 15 % d'aléas et de provisions pour inflation pour les travaux	2 674 263,48 €
TOTAL HT POUR LES TRAVAUX ARRONDI À	2 675 000 €
TOTAL TTC POUR LES TRAVAUX	2 942 500 €
TOTAL POUR LES FRAIS FONCIERS (frais d'acquisition, frais d'expert et de géomètre-expert, frais de procédures réglementaires...)	47 500 €
TOTAL TTC DE L'OPÉRATION	2 990 000 €

A noter que l'opération a été pénalisée par la découverte d'amiante dans les enrobés sur certains secteurs de la traverse de Santa Lucia di Muriani, ce qui oblige à des interventions préalables de retrait des enrobés existants comportant des traces d'amiante.

S'agissant d'un aménagement en traversée d'agglomération, les travaux seront cofinancés par la Commune et la Collectivité de Corse sur la base d'une convention suivant les termes de la délibération n° 19/233 AC du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération.

<u>POPULATION DE LA COMMUNE</u> (Population DGF)	<u>TAUX COMMUNAL</u>
< à 300 habitants	0 %
300 à 600	5 %
600 à 1 100	10 %
1 100 à 1 700	15 %
1 700 à 2 500	20 %
2 500 à 10 000	30 %
10 000 à 15 000	40 %
> 15 000 habitants	45 %

Conformément aux dispositions de la délibération susvisée et au vu de la population de la commune de Santa Lucia di Muriani et du degré d'effort fiscal, le taux de la participation communale sur les travaux d'aménagements sera de 20 %, à l'exception des travaux sur le désamiantage des chaussées, sur les chaussées neuves et sur la signalisation qui sont financés intégralement par la Collectivité de Corse.

La répartition financière s'établit ainsi comme suit :

Montant de l'opération : **2 722 500 € HT et 2 990 000 € TTC**

Collectivité de Corse **2 516 500 € HT**

Commune de Santa Lucia di Muriani : **206 000 € HT**

Les crédits nécessaires au financement de cet aménagement seront engagés sur l'opération 1212-261T pour les travaux et 1212-D0230A pour les frais fonciers. L'affectation complémentaire nécessaire à la réalisation de cette opération sera proposée lors d'un prochain rapport d'affectation en CE.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales de l'opération

d'aménagement de l'ex. Route Territoriale n° 10 dans la traverse de Santa Lucia di Muriani, pour un montant total de **2 722 500 € HT, soit 2 990 000 € TTC**

- **D'APPROUVER** la répartition financière suivante concernant l'opération :

Collectivité de Corse	2 516 500 € HT
Commune de Santa Lucia di Muriani	206 000 € HT

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'entretien et de financement relative à cet aménagement avec la commune de Santa Lucia di Muriani.
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à acquérir les emprises nécessaires à la réalisation du projet soit à l'amiable par actes notariés ou par actes passés en la forme administrative, soit par voie d'expropriation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.